



GREENPEACE



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

Les Amis  
de la Terre  
France

CANOPÉE  
FORÊTS VIVANTES



*Note jointe à la lettre ouverte du 10 décembre 2020*

## **Brûler la forêt dans les méga-centrales biomasse : un crime contre le climat, la santé et la biodiversité**

*Les forêts sont au cœur des enjeux de la politique climatique d'atténuation et d'adaptation. Elles ont un rôle clé à jouer dans l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 et dans la transition écologique de notre économie. Plus que jamais, les politiques forestières, énergétiques, climatiques et de préservation de la biodiversité sont liées aux enjeux de transformation de l'économie. En ce sens, les méga-centrales biomasse sont un non-sens écologique, énergétique, économique et social ; c'est le cas de celle de **Gardanne (Bouches du Rhône)**.*

### **La forêt, un milieu à préserver**

La forêt est pourvoyeuse de services, riche d'une biodiversité intrinsèque et d'une capacité de résilience dont tout propriétaire public ou privé ou gestionnaire est dépositaire et dont il a la responsabilité devant la société. Ce fait impose une gestion multifonctionnelle des forêts pour répondre aux enjeux. La forêt méditerranéenne, pousse dans des zones souvent pentues, assure également une résilience des territoires face aux risques naturels majeurs tels que le ruissellement des eaux pluviales et les crues, entraînant des inondations, ou les mouvements de terrain.

Dans un contexte de crise climatique, la forêt est le moteur de la production de ressources naturelles (bois mais aussi produits non ligneux) mais elle représente également une valeur en soi, valeur d'existence du vivant et aussi une valeur culturelle (beauté, symphonie naturelle, pédagogie) et psychologique (émotions, émerveillement etc.) pour la société<sup>1</sup>.

### **La forêt impactée par le changement climatique : des scientifiques alertent notamment sur la forêt méditerranéenne**

L'étude produite par l'institut pour la forêt méditerranéenne avec le soutien du GREC Sud<sup>2</sup> souligne notamment « *s'il est difficile de citer les espèces forestières disparues, partout les effectifs de population sont en forte diminution. 30 à 40% des espèces pourraient disparaître dans les 50 prochaines années* ».

Dans le même rapport, Michel Vennetier IRSTEA précise que « *Les espèces régionales sans aucune exception montrent une perte de production c'est-à-dire qu'à l'échelle de la région, la forêt est en train de perdre sa capacité à produire de la biomasse (...) ce qui veut dire aussi qu'il nous faudra*

*inventer de nouveaux modes de gestion pour rendre la forêt plus résistante et résiliente face au changement climatique »*

Nicolas Martin – St Paul de l'INRA explique que : « *Même si nos espèces sont adaptées au climat méditerranéen et que chacune a une marge de tolérance au stress hydrique, des sécheresses extrêmes produiront des défoliations importantes pouvant conduire à des dépérissements massifs* »

L'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) a montré que 11 écosystèmes forestiers étudiés sur 14 de la zone méditerranéenne française sont classés comme menacés ou quasi menacés et la région Provence-Alpes-Côte D'azur est l'une des plus boisées de France.

### **Des prélèvements industriels d'ores et déjà importants sur la forêt Méditerranéenne :**

Les effets cumulés des prélèvements existants des diverses industries du sud de la France sont également à prendre en compte en terme d'impact quantitatif.

En effet, la papeterie Fibre Excellence à Tarascon (13) prélève 1 200 000 tonnes/an, la centrale biomasse Inova à Brignoles 83 a besoin de près de 150 000 tonnes/an de bois ; à cela s'ajoute la centrale biomasse de Pierrelatte (26) avec 75 000 tonnes de bois par an, soit près de 1,5 millions de tonnes de bois par an uniquement pour l'industrie ou l'énergie. A cela, il faut ajouter tous les prélèvements nécessaires pour les autres usages comptabilisés ou non (bois d'œuvre, bois de chauffage.)

### **Autorisation de brûler basée sur une vision du passé : le cas de la méga-centrale bois charbon de Gardanne**

Dans un contexte d'urgence climatique, le fonctionnement de cette méga-centrale bois charbon génère des rejets de gaz à effet de serre et cela contrairement aux engagements de la France pour le climat signés dans le cadre de la COP 21.

De plus dans le cadre de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (2018-2028) plus aucun soutien n'est prévu à des unités de production d'électricité à partir de biomasse, comme celle de Gardanne par exemple.

Ce qui montre bien que ce projet est un projet du passé.

### **Des quantités prélevées trop importantes**

C'est en particulier le plan d'approvisionnement de la méga-centrale qui inquiète. Celui-ci prévoit que pour produire de l'électricité, cette centrale brûlera **850 000 tonnes par an** de bois et **130 000 tonnes de charbon**. **Ce qui revient à prélever d'ici 2024, plus de 35% de la ressource forestière disponible dans un rayon de 250 km autour du site.**

Or, dès 2011, l'exploitant avait indiqué que, dans l'attente d'une structuration d'une filière bois-énergie locale, il serait nécessaire de recourir pour plus de la moitié de son approvisionnement à de la biomasse (déchets verts, mais aussi prélèvement de bois brut) importée d'autres régions (Bourgogne, Pyrénées) voire d'autres continents.

A cela s'ajoute une désinformation totale des habitants de l'aire d'impact (rayon de 400km si l'importation de bois d'autres continents n'est pas retenue).

### **Des conditions de prélèvements non contraignantes**

Par ailleurs, aucune condition particulière quant aux modalités de prélèvement du bois n'est imposée par l'arrêté préfectoral litigieux qui est toujours en vigueur. Les coupes rases, qui font aujourd'hui polémique auprès de la société civile et dont les impacts sur la biodiversité et les sols sont importants, ne sont pas limitées. Les prélèvements dans les zones rouges à tortue d'Hermann ou dans les ripisylves ne sont pas exclus. Les enjeux de préservation de la biodiversité et de conservation des paysages n'ont pas été analysés. Autant de périls sur la forêt dont on sait pourtant si bien qu'elle participe à la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour justifier cette méga-centrale, l'Etat met en avant le Schéma Régional Biomasse et le Plan Régional Forêt Bois de la région Provence Alpes Côte d'Azur, schémas ne prenant pas en compte la réalité du changement climatique et de ses impacts sur la forêt.

### **Scandale économique et environnemental aux enjeux sociaux limités et ne répondant à aucun besoin énergétique**

Cette méga-centrale biomasse s'inscrit dans le cadre d'une conversion à la biomasse de la tranche 4 de la centrale à charbon de Provence (située sur les communes de Meyreuil et de Gardanne). L'industriel de l'époque avait remporté l'[appel d'offres CRE](#) lancé par le Ministère de l'Industrie en juillet 2010 portant sur la production d'électricité à partir de la biomasse.

Depuis l'annonce de la fermeture de la tranche 5 charbon d'ici 2022, l'Etat tente de mettre en place un pacte de territoire pour l'avenir du site industriel. Les projets proposés dans ce pacte dans lequel s'inscrit entièrement la méga-centrale, sont le reflet d'un « verdissement » artificiel, servant uniquement à justifier son maintien.

L'ensemble de ces projets a aussi des conséquences sur la qualité de l'air. En effet, l'arrêté d'autorisation de la méga-centrale ne respecte pas les valeurs limites d'émission définies par la réglementation européenne. Les répercussions sanitaires pourraient donc être lourdes. De plus, certains de ces projets sont classés SEVESO et seraient placés au cœur d'une zone urbanisée.

### **Gardanne un contre sens économique**

L'industriel, dans le contrat qui le lie à l'Etat, était censé remplir son contrat de fourniture d'électricité l'engageant pour 7 500 heures de production par an depuis 2017. Ces engagements n'ont pas été respectés, essentiellement pour des raisons techniques. Pourtant, l'Etat ne semble pas s'en inquiéter, ne remettant pas en question ce contrat, voire même reconsidérerait les indemnités que l'industriel aurait dû payer pour non-respect de ses engagements contractuels.

Les associations dénoncent l'incohérence de la position de l'Etat qui d'une part, pour la protection du climat ferme la centrale à charbon qui a peu fonctionné ces dernières années et qui d'autre part, soutient la mise en service de la méga centrale bois charbon qui serait émettrice de gaz à effet de serre 7500 h/an.

**Il a été négocié que le rachat du prix de l'électricité se ferait à hauteur de 3 fois le prix du marché, ce qui représente une subvention déguisée de 1 milliard d'euros pendant la durée du contrat.**

**Cette surévaluation du prix de rachat de l'électricité, conduit à une surévaluation du prix de rachat du bois par l'industriel et revient à déstructurer totalement la filière bois (loin de la structurer donc) mettant en grande difficulté un secteur économique entier.**

Mais le plus étonnant reste la raison sociale invoquée pour soutenir ce projet : le maintien des 50 emplois directs de la méga-centrale ne peut pas justifier la destruction de la forêt. Alors que le site de Gardanne offre par ailleurs, la possibilité de développer de nombreuses activités économiques durables et créatrices d'emplois.

Les salariés ne doivent pas être les victimes des mauvais choix industriels effectués au cours des dernières décennies sur ce site. L'ensemble du personnel doit être intégré dans les dispositifs d'accompagnement mis en place pour la fermeture de la centrale thermique. La reconversion du site industriel et de ses travailleurs doivent s'insérer dans un pacte de territoire permettant de développer des activités contribuant réellement à la transition écologique.

### **Gardanne impacte les projets locaux**

Ce type de méga-centrale empêche par ailleurs le développement de projets locaux à l'échelle des massifs forestiers, créateur d'emplois non délocalisables, de valorisation du bois énergie ou de structuration de projets locaux pertinents et non concurrents sur la filière bois tels que les métiers du bois d'œuvre. Ces projets seraient ancrés dans les territoires avec une exploitation durable de la forêt telle que prévue dans les 21 propositions du rapport Forêts françaises en crise analyse et propositions des ONG de conservation de la nature. ([https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25\\_Rapport\\_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf))

### **Gardanne ne répond à aucun besoin énergétique**

Enfin, d'aucuns ont laissé penser que cela pourrait répondre à un besoin en énergie du territoire mais ce n'est pas le cas : « *les études à moyen long terme sur la région Provence Alpes Côte d'Azur ne considèrent plus aucune production nécessaire pour la sécurité du réseau à Gardanne* » (source RTE). De plus, ne produisant que de l'électricité sans cogénération, avec un rendement inférieur à 40%, ce projet dérogeait dès sa conception aux critères fixés par l'appel à projet de la Commission de régulation de l'énergie 4 (rendement minimum de 60%).

### **Les demandes des territoires**

Les associations environnementales dénoncent la position de l'Etat par rapport à cette exploitation industrielle de la forêt pour la production d'électricité à partir de méga-centrales biomasse et demandent :

✓ **Nos demandes sur l'amélioration de la gestion forestière :**

- ◆ La recherche de garanties de durabilité maximales pour la biomasse qui serait importée, en accord avec les principes portés par la Stratégie nationale sur la déforestation importée (SNDI) adoptée en 2018,
- ◆ Respect de la hiérarchie des usages du bois : d'abord le bois d'œuvre, le bois industrie puis le bois énergie,
- ◆ Révision des plans régionaux pour prendre en compte la réalité de l'impact du changement climatique et les enjeux de biodiversité,
- ◆ Renforcement d'une gouvernance territoriale équilibrée intégrant la société civile à travers des conseils territoriaux de la forêt

(ref. [https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25\\_Rapport\\_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf) ),

- ◆ Structuration de la filière bois, à l'échelle des massifs, dans le cadre d'une gestion durable de la forêt multifonctionnelle intégrant l'enjeu de préservation de la biodiversité et la qualité des sols forestiers,
- ◆ Une étude-recherche sur l'évolution de la forêt Méditerranéenne dans un contexte de changement climatique.

✓ **Nos demandes spécifiques pour Gardanne :**

- ◆ La dénonciation par l'Etat du contrat qui le lie à l'industriel pour la méga-centrale bois charbon du fait du non-respect des clauses de ce contrat par l'industriel,
- ◆ L'annulation du projet de pacte de territoire qui prévoit la mise en service de la méga-centrale et l'implantation d'activités industrielles dangereuses en zone urbanisée,
- ◆ Une remise à plat des besoins et moyens de production électriques régionaux,
- ◆ La réalisation d'une étude globale et concertée d'aménagement et de développement durables pour le territoire de Gardanne, Meyreuil et des communes avoisinantes,
- ◆ La mise en place d'un programme spécifique pour le financement du plan social et du programme d'aménagement et de développement durables de ce territoire.

**Associations signataires:**

FNE, FNE AURA, FNE PACA, HUMANITE ET BIODIVERSITE, GREENPEACE, LPO, AMIS DE LA TERRE, CANOPEE

**Sources bibliographiques :**

<sup>1</sup> [https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25\\_Rapport\\_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf](https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/a509bada-0cfd-4432-b7ce-964908598cc1/2020.05.25_Rapport_Forets-en-crise-analyse-et-propositions-des-ONG-de-conservation-de-la-nature-min.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.grec-sud.fr/wp-content/uploads/2019/02/Livret\\_Foret-Paroles-dexperts\\_VF.pdf](http://www.grec-sud.fr/wp-content/uploads/2019/02/Livret_Foret-Paroles-dexperts_VF.pdf)